



Nom de domaines, marques, attaques

Par **Yaninho**, le **07/07/2010 à 16:35**

Bonjour,rnrnJe suis l'administrateur du site <http://www.be-iphone.fr> et j'ai reçu ce matin une lettre en recommandé avec AR de la part de "MarkPlus International".rnrnCette lettre me disant que mon nom de domaine est une contrefaçon de la marque "BE" le magazine de mode....rnrnVoici la lettre en deux partie : <http://bit.ly/cH6d1W> et <http://bit.ly/aRP38I>rnrnQue dois-je faire ? Je suis dans mon droit ?rnrnMerci de vos réponsesrnrnYann

Par **LeKingDu51**, le **09/07/2010 à 21:19**

Bonjour,rnrnPouvez vous m'envoyer l'intégralité de la lettre à cette adresse : lekingdu51.experatoo@gmail.com car je n'arrive pas à avoir accès à la seconde partie ainsi qu'aux marques en annexe.rnrnJe tacherai de vous envoyer en réponse un lettre que vous pourrez leur adresser.rnrnEn gros, l'idée sera d'indiquer que le nom de leur marque "be" est un terme couramment utilisé en anglais et qu'ils ne peuvent considérer que la protection puisse s'étendre à un site internet nommé be-iphone qui traite de quelque chose de totalement différent.rnrnDeux options s'offrent à vous :rn- Abdiquer et changer le nom de domaine,rn- Vous battre et prendre le risque d'un action judiciaire. A mon sens, ils ne peuvent s'approprier le terme be et le défendre contre toute utilisation. De plus, ils vous répondront avant de vous assigner... mais le risque existe toujours.rnrnA vous de voir.rnrnJe vous enverrai le courrier et vous pourrez juger sur pièce.rnrnCdt